

Chapitre III

Plagiat et Propriété intellectuelle

I. Plagiat

I.1. Définition du plagiat

Le plagiat est tout simplement l'appropriation illégitime d'un travail original (texte, images, tableaux, graphiques...), totalement ou partiellement, de quelqu'un d'autre sans ne le citer ni mentionner la source. Qu'il soit volontaire ou non, le plagiat est considéré comme une faute grave dans le monde universitaire. Le plagitaire encourt des sanctions disciplinaires et, dans le cas des thèses, leur annulation.

Il peut être détecté en utilisant des programmes gratuits disponibles sur internet (Copyscape, Plagiarisma, Plagscan, Small SEO, plagiarism checker...) ou payant (Turnitin, Compilatio, ...). Dans les deux cas, le détecteur de plagiat permet de comparer les textes et lorsque vous cliquez sur le bouton vérifier, le logiciel indique les parties du texte qui ont été plagiées en les surlignant.

II.2. Formes du plagiat

Il existe quatre principales formes de plagiat :

- ❖ **Le Plagiat accidentel** : D'après les excuses fournies par les plagiaires, les causes du "plagiat accidentel" sont : le manque de temps, le manque de savoir-faire, le manque de confiance ou de créativité.
- ❖ **Le Plagiat intentionnel** : où l'auteur "copie" volontairement le travail d'autrui dans son propre travail.
- ❖ **Le Cyber-plagiat et le AI plagiat** : consiste à copier-coller l'information du Web sans indiquer ses sources. Actuellement, avec le développement de l'intelligence artificielle on a une autre forme qui est IA plagiat qui consiste à reproduire des textes générés par de l'intelligence artificielle « ChatGPT, Gemini, DeepSeek...) dans son travail.
- ❖ **L'Auto-plagiat** : désigne la pratique qui consiste à « recycler » tout ou partie d'un contenu déjà publié sans citer les sources. Ou bien à remettre une copie d'un même travail à divers enseignants ou à remettre le même travail au même enseignant dans le cadre de plusieurs cours différents.

II.3. Sanction du plagiat

Le plagiat détruit la réputation et la carrière de son auteur. Dans le cas des étudiants, l'article 35 de l'arrêté 933 du 28 Juillet 2016 stipule que « tout acte de plagiat ayant un rapport avec les travaux scientifiques et pédagogiques requis à l'étudiant dans les mémoires de licence, de master, de magistère et thèses de doctorat, avant ou après sa soutenance, expose son auteur à l'annulation de la soutenance ou au retrait du titre acquis ». Si le plagiat ou l'auto plagiat concerne un travail mené durant un cursus de formation (comme les comptes rendus de travaux pratiques, les rapports d'exposés, les rapports de stage, ...), son auteur verra son travail refusé, une note zéro peut lui être attribuée pour ce travail, des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion peuvent être prononcées à son encontre.

II.4. Procédures pour éviter le plagiat

- ❖ **En Faisant des « Citations » :** La citation du texte est la référence du document. *En fin de document la bibliographie doit lister tous les documents utilisés avec leur référence complète rédigée selon les normes.
- ❖ **Insertion d'illustrations :** On entend par illustration les images, photos, schémas, tableaux ... Toute illustration doit être accompagnée d'une légende. Si l'illustration n'a pas été produite par les auteurs du rapport il convient d'en indiquer la source. La source peut être indiquée sous la légende de l'illustration ou bien dans une table des illustrations.
A noter : La source d'illustration ne doit pas être rappelée dans la bibliographie en fin de rapport.
- ❖ **En Utilisant la « Paraphrase » :** La paraphrase consiste à reformuler avec ses propres mots et ses propres phrases les écrits d'une autre personne. Comme pour la citation la référence du document paraphrasé doit être indiquée.

Comment indiquer la citation ? *Le texte concerné, que vous avez rédigé à partir de travaux d'autres personnes est suivi d'un numéro qui correspond au numéro du document utilisé et cité en bibliographie.

Les établissements d'enseignements supérieurs sont confrontés au plagiat, ils sont de plus en plus nombreux à mettre en place des dispositifs de sensibilisation et de lutte contre ce phénomène. [5]

Votre texte

[5] renvoi à la référence numéro 5 dans la bibliographie qui figure à la fin de votre travail

II. Bibliographie

II.1. Définition de la bibliographie

La bibliographie représente la liste des références utilisées dans un travail de rédaction. Elle se place généralement à la fin du travail. Mentionner les sources utilisées pour n'importe quel type de travail est une question d'honnêteté intellectuelle, en citant précisément les documents que l'on a utilisés pour réaliser une production, on respecte la législation sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Elle englobe tous les types de supports documentaires, qu'ils soient en format papier ou numérique : livres, articles, mémoires, thèse, sites web, etc.

II.2. Pourquoi citer une bibliographie ?

- ✓ **Respecter le droit d'auteur et la propriété intellectuelle** : citer toutes les sources utilisées témoigne d'honnêteté scientifique, intellectuelle et éthique.
- ✓ Attester du caractère scientifique du travail.
- ✓ **Valoriser son travail** : les recherches effectuées en se basant sur des références externes ajoutent plus de crédibilité et de valeur à votre travail. Les lecteurs se rendront compte que vous avez soigneusement étudié le sujet de votre travail.
- ✓ **Faciliter la recherche pour le lecteur** : il s'agit de permettre aux lecteurs d'identifier et de repérer facilement et rapidement les documents que vous avez utilisés.

II.3. Présentation et rédaction de la bibliographie

- **Livre**

Nom (1), Initiale du Prénom (1), Nom (2), Initiale du Prénom (2). Titre de l'ouvrage.

Mention d'édition. Lieu de publication : Nom de l'éditeur, année. Nombre de pages.

Ex. : Granger, P. Panorama des liaisons chimiques. Paris : MASSON, 1997. 197 p.

- **Article de périodique**

Initiale du Prénom (1), Nom (1), Initiale du Prénom (2), Nom (2). Titre de l'article. *Titre du périodique (journal)*, année, volume (si existant), (n°), intervalle de page.

Ex. : I,M, ASSABA, Y, BELHOCINE. Inclusion complexation of chloroquine with α and β -cyclodextrin: Theoretical insights from the new B97-3c composite method,. *Journal of Molecular Structure*, 2021, (1227), 129696 .

- **Document de type thèse, mémoire ou rapport de stage**

Nom, Prénom. Titre de la thèse. Type de document : Spécialité. Lieu de soutenance : Université de soutenance, année de soutenance, nombre de pages.

Ex. : Ibtissem,M, ASSABA. Etude théorique des propriétés d'emmagasinage dans les matériaux supramoléculaires poreux. Thèse : Génie des procédés. Université de Skikda , 2023, 82 p.

- **Site web**

ORGANISME ou NOM de l'auteur, Prénom (dans le cas d'un site personnel). Titre de la page d'accueil [en ligne]. Date de publication. Disponible sur : <Adresse URL de la source consultée>. [Date de consultation : Consulté le jour mois année]

Ex. : United States Environmental Protection Agency. Ground Water and Drinking Water [en ligne]. 2025. Disponible sur : <<https://www.epa.gov/ground-water-and-drinking-water>>. [Consulté le 02 février 2025].